

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-156
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Chaufferie bois du Crozatier
Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des cheminées

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la chaufferie et le réseau de chaleur bois du Crozatier en service depuis octobre 2007 ;

Considérant la nécessité de remplacer les cheminées de chaudières bois et fioul ;

Considérant la nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de ces cheminées ;

Vu la proposition du Bureau d'études AVP INGENIERIE, Maison Forte de Farnier, 43 700 BRIVES CHARENSAC.

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le marché pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des cheminées de la chaufferie bois du Crozatier avec le Bureau d'études AVP INGENIERIE, Maison Forte de Farnier, 43 700 BRIVES CHARENSAC pour un montant de 4 085,00 € H.T. soit 4 902,00 € T.T.C. ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 de la régie de distribution de chaleur ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour le 27/03/2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 01 AVR. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **01 AVR. 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250327-DEC2025-156-AU
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025



AVP INGENIERIE
Bureau d'Etudes Fluides
Maison Forte de Farnier
43700 BRIVES CHARENSAC
☎ : 04.71.04.36.00

Mail : avpingenierie@groupeavp.fr

PROPOSITION D'HONORAIRES

DESTINATAIRE :

Saint Flour Communauté
Village d'entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT-LOUR

AFFAIRE : Remplacement cheminées Chaufferie bois Zone le Crozatier
Suivi par Mme HUGON et M. VEDRINES.

N/REFERENCE : 2025-033 BA

A Brives-Charensac, le 26/03/2025

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre consultation et vous prions de trouver ci-après notre proposition d'honoraires concernant l'opération référencée ci-dessus.

MISSION : AVANT-PROJET / Etudes / Descriptif

- **AVANT-PROJET :**

Visite sur site
Proposition de solutions
Elaboration d'un chiffrage estimatif stade avant-projet des différentes solutions évoquées.

- **DCE / ACT :**

Sur la solution technique retenue, et l'avant-projet-validé,

DCE : élaboration du dossier de consultation des entreprises avec :

- Etudes de conception et de dimensionnement
- Descriptif et quantitatif des installations
- Plans des installations prévues

ACT : Analyse des offres de prix des Entreprises, et présentation rapport d'analyse (en visio)

MISSION : ASSISTANCE AU SUIVI DES TRAVAUX

- **SUIVI :**

Assistance au maître d'ouvrage dans le suivi des travaux comprenant :

- Une réunion de démarrage
- 1 réunion en cours de réalisation
- 1 réunion de réception

Les Honoraires proposés sont :

DESIGNATION DES OUVRAGES	Quantité en journée	TOTAL PHASE H.T.
MISSION ETUDE		
AVP		1 210,00 €
Visite de site - Relevé	0,5	
Predimensionnement et proposition de solution	0,5	
Estimation stade APD	0,5	
Mise en forme et presentation	0,5	
DCE		980,00 €
Calculs et dimensionnement	0,25	
Etablissement des plans	0,5	
Redactions descriptifs et quantitatifs	1	
ACT		595,00 €
<i>Consultation des entreprises assurée par le maitre d'ouvrage</i>	0	
Analyse des offres	0,5	
Presentation analyse des offres	0,5	
MISSION ASSISTANCE AU SUIVI		
DET / AOR		1 300,00 €
Réunion de démarrage + redac CR	0,5	
Reunion de chantier + redac CR	1	
Reunion de reception	0,5	
MONTANT TOTAL H.T.	6,75	4 085,00
T.V.A	20,00%	817,00
MONTANT TOTAL T.T.C.		4 902,00

En cas d'accord, merci de bien vouloir nous transmettre le document signé par retour en cochant les missions retenues.

Bon pour accord,

Le ____/____/____

Mission ESQ – AVP

Mission DCE / ACT

Mission suivi

Adresse complète, signature et cachet :

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour AVP INGENIERIE

Bruno ABEILLON

AVP INGENIERIE SARL
Maison Forte de Farnier
43700 BRIVES CHARENSAC
Tél. : 04 71 04 36 00 Fax : 04 71 04 36 04